

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
directrice générale par intérim DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 26 AVRIL 2023 UN RÈGLEMENT
PORTANT LE # 2023-03 A ÉTÉ ADOPTÉ.

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-001
PORTANT SUR L'ANNULATION DES ASSURANCES
COLLECTIVES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 27^{IÈME} JOUR D'AVRIL 2023

SIGNÉ : 
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM